



**Assemblée plénière  
Séance du 23 octobre 2013**

**BILAN DES TRAVAUX  
DE LA SECTION  
EUROPE - INTERNATIONAL**

**Adopté en séance du 2 octobre 2013  
Adopté en Bureau du CESER le 11 octobre 2013**

« L'Europe, l'Espagne, la France, la règle d'or et nous.  
Impacts sur les Hommes et les territoires ».

**Présentation de Monsieur Michel BAYLAC  
Président de la Section Europe - International**



**Le bilan des travaux a été élaboré  
sous l'autorité de la Section « Europe International »**

**Présidée par Michel BAYLAC  
Représentant la Chambre régionale d'agriculture**

Les membres de la Section Europe-International :

AGRAIN Jacques Membre extérieur	CRABIE Serge Chambre régionale des métiers
ARNAUD Jean-Claude Fédération régionale de la ligue de l'enseignement et de l'éducation permanente	GARCIA Jacques Membre extérieur
BELIN Jean-Marie Personnalité qualifiée	GILLY Jean-Pierre Membre extérieur
BERNAT Guy Chambre régionale d'agriculture	HUC Michel Membre extérieur
BERTIN Jean Office interconsulaire des transports et communications du Midi	INTRAND Michel U.N.S.A.
BLATERON Bernard Union régionale C.G.C.	LABORIE Jean-Paul Membre extérieur
CASSAGNE Gérard Union régionale C.F.T.C.	LAFAGE Bruno Union régionale interprofessionnelle C.F.D.T
CASSAGNET Bernard Organisations de retraités et personnes âgées siégeant de droit dans les comités départementaux de retraités et personnes âgées de la région	LALANDE Eric Union professionnelle artisanale
CAUQUIL Jacques Délégations régionales de l'union hospitalière du Sud-Ouest, de l'Union hospitalière privée et de la fédération des établissements hospitaliers et d'assistance privée à but non lucratif	LOUBÈRE Pierre Union régionale interprofessionnelle C.F.D.T
CONTE Jean-Jacques Membre extérieur	LOUBIERE Elvire Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire
MOLETTE Pierre Union régionale des ingénieurs et scientifiques de la région	MARGRAS Bernard Comité régional C.G.T.
	MAYOS Francis Membre extérieur
	OMER Gérard Unions départementales F.O.

---

PANIS Jean-Paul  
Union régionale des organisations familiales

de PERIGNON Patrick  
Coordination rurale de Midi-Pyrénées

REQUIER Pierre  
Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie

SERDAN Manuel  
Membre extérieur

VEGAS Daniel  
Membre extérieur

ZIEGLER Eric  
Membre extérieur

---

**Le CESER tient à remercier les personnalités auditionnées  
pour leur contribution.**

Monsieur **Ricardo BELLERA**

Responsable « Politique Internationale, migrations et coopération » - Comisiones Obreras - Catalogne

Monsieur **Marc CARBALLIDO**

Vice-Président en charge des politiques pyrénéennes, transpyrénéennes et de la ruralité - Conseil Régional de Midi-Pyrénées

Monsieur **Jacques CARRILLO**

Directeur général - EDATER

Monsieur **Robert CASTAGNAC**

Commissaire régional au redressement productif de Midi-Pyrénées - Préfecture de région

Monsieur **Gabriel COLLETIS**

Professeur d'économie - Université Toulouse 1 Capitole (L.E.R.E.P.S.)

Monsieur **Gérard DANTIN**

Vice-Président du « Groupe Travailleurs » et membre de la section spécialisée « Marché unique, production et consommation » - Comité Economique et Social Européen (CESE), représentant Monsieur **Georges DASSIS** – Président du « Groupe Travailleurs » au CESE

Monsieur **Pacôme ELOUNA-EYENGA**

Secrétaire général - Association Européenne des Institutions d'Aménagement Rural

Monsieur **Robert LEVESQUE**

Directeur de « Terre d'Europe » S.C.A.F.R.

Monsieur **Gérard ONESTA**

Vice-Président en charge des affaires européennes, des relations internationales, de la coopération décentralisée et de la réflexion sur l'avenir des régions – Conseil Régional de Midi-Pyrénées

Monsieur **Yannick PROTO**

Directeur de la représentation régionale de Midi-Pyrénées à Bruxelles

Madame **Isabelle ROGER**

Directrice du Secrétariat Technique Conjoint du programme INTERREG Sud-Ouest européen, géré par le gouvernement de Cantabrie (Espagne)

Monsieur **Jérôme VICENTE**

Maître de conférence – Institut d'Etudes Politiques de Toulouse

Madame **Petra VON DER OSTEN-SACKEN**

Conférencière et consultante en entreprises – Bureau Coopération Toulouse

---



## SOMMAIRE

<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>1</b>
<b>I- Une perception de la crise très progressive.....</b>	<b>2</b>
<b>II- L'évaluation de la position de la France dans la mondialisation de la crise et l'interrogation à propos du rôle de l'Europe dans cette crise.....</b>	<b>5</b>
<b>III- Les impacts très concrets de cette crise : austérité et précarisations en Espagne....</b>	<b>8</b>
<b>IV- Les atteintes au modèle social et les remises en cause de la stratégie de Lisbonne.</b>	<b>11</b>
<b>CONCLUSION.....</b>	<b>13</b>
<b>ANNEXE : Liste et contenu des séances de travail de la Section Europe - International.....</b>	<b>17</b>

---



# INTRODUCTION

Depuis le 18 avril 2011, date de la première réunion de la nouvelle Section Europe-International, présidée par M. Michel BAYLAC, les travaux ont porté sur « **L'Europe, l'Espagne, la France, la règle d'or et nous. Impacts sur les Hommes et les territoires** ».

Dans un contexte de mondialisation de la crise financière, la Section Europe-International a procédé à de nombreuses auditions, en partant du niveau européen « Europe 2020 », puis des niveaux transnational et transfrontalier, et toujours au travers de diverses thématiques ayant un impact en Midi-Pyrénées.

Tous les Conseillers ont confirmé l'intérêt des débats et la diversité des opinions exprimées en Section où la liberté de parole de chacun a été respectée.

Ainsi, le **bilan de mandature**, se décline en quatre parties :

**I- Une perception de la crise très progressive.**

**II- L'évaluation de la position de la France dans la mondialisation de la crise et l'interrogation à propos du rôle de l'Europe dans cette crise.**

**III- Les impacts très concrets de cette crise : austérité et précarisations en Espagne.**

**IV- Les atteintes au modèle social et les remises en cause de la stratégie de Lisbonne.**

## **I- Une perception de la crise très progressive.**

Le relevé de décision de la réunion de la section du 18 avril 2011, première réunion de l'actuelle section, mentionne parmi les nombreuses propositions de thèmes susceptibles d'être abordés au cours de la mandature, entre autres, « la récente crise financière qui traverse l'Europe en particulier au Portugal, en Espagne et ses répercussions en matière économique, sociale et environnementale ».

Dans ses premières séances de travail la section a été immédiatement confrontée aux ambiguïtés de la perception de la crise alors même que la récession économique affectait l'Europe depuis deux ans déjà.

Ainsi le rapport sur l'Etat d'avancement de la stratégie Europe 2020<sup>1</sup> examiné par la section le 6 juillet 2011, stratégie adoptée par le Conseil européen du 17 juin 2010, visant à « aider l'Europe à se remettre de la crise et à en sortir plus forte », admet que « l'Union européenne se trouve à un tournant » et qu'elle « émerge lentement de la récession où elle était plongée depuis deux ans. La reprise se consolide et s'accélère, même si des incertitudes demeurent sur les marchés souverains et si la remise en état et la réforme du secteur financier doivent encore se poursuivre ». Ces perspectives à cette date sont apparemment partagées par la Région Midi-Pyrénées si on en juge par les réponses convenues qu'elle adresse aux questions que lui soumet l'Europe sur sa position à propos des initiatives phares contenues dans « Europe 2020 ».

Quand le débat s'engage au sein de la section la crise des subprimes date déjà de plus de quatre ans ainsi que le rappelle la brève énumération suivante :

- 8 février 2007 la banque HSBC annonce la hausse record des impayés sur les crédits immobiliers ;
- 2 mars 2007 New Century, n° 2 du crédit immobilier se déclare en faillite ;
- 15 septembre 2008 : faillite de Lehman Brothers ;
- 17 septembre 2008 : nationalisation de AIG, première société d'assurance des USA.

Les échanges au sein de la section, dans un premier temps, apportent des éléments d'information sur les origines de la crise de confiance, en particulier sur l'effondrement du marché immobilier américain et sur la contamination généralisée à l'ensemble des pays développés dont les banques avaient spéculé sur la rentabilité de prêts lucratifs. Pour synthétiser à grand trait les interventions en séance on pourrait les regrouper en trois grandes orientations : celles argumentant sur la crise de confiance, la paralysie des échanges interbancaires et leurs conséquences sur les activités des sociétés, celles confiantes dans la solidité du système bancaire de la France et celles mettant en cause le fonctionnement hégémonique de la grande finance. Avec un certain recul, on peut affirmer que à ce moment-là, la crise est perçue comme « une sortie de route » ou une crise conjoncturelle.

La présentation en séance des perspectives d'Europe 2000, « une stratégie pour la croissance intelligente, durable, et inclusive » pour « sortir du cercle vicieux de la dette insoutenable » actualise et accélère le débat. Les Etats ont volé au secours des banques en particulier là où

---

<sup>1</sup> Europe : Examen annuel de la croissance, annexe 1, 2011.

elles ont été ébranlées par l'éclatement des bulles spéculatives. Ces sauvetages ont gonflé les dettes des Etats et donc les déficits publics. Le ratio de la dette publique explose en Europe (84% du PIB dans la zone € en 2012) et livre les Etats aux verdicts des agences de notation qui évaluent leur capacité à rembourser leurs dettes.

La responsabilité des marchés dans l'endettement des pays de l'Europe qui ont payé pour atténuer les impacts de leurs dérives financières et pour éviter une plus grande dépression reviendra comme un leitmotiv pendant tous les débats, quels que soient les thèmes abordés.

La crise des dettes souveraines est pourtant largement engagée :

- 19 octobre 2009 : la Grèce annonce un déficit de ses comptes de plus de 13%,
- 9 mai 2010 : création du FESF (fonds européen de stabilité financière),
- 28 novembre 2010 l'Irlande appelle l'Europe à l'aide.

La succession des plans de relance, des orientations fixées par l'Europe un temps efficaces, du moins en apparence si on en juge par le retour d'une faible croissance en 2010, accentuent les déficits publics et justifient des plans d'austérité qui à leur tour cassent la croissance. Ce sont les publications des statistiques sur l'emploi (La France a perdu 350 000 emplois entre 2008 et 2009 et le taux de chômage y a progressé de 7,5 à 10%) et les informations sur la dégradation des conditions de vie en Grèce et en Espagne qui vont nourrir les discussions sur la crise. Les exemples de ces pays sont fréquemment convoqués dans le débat :

- pour montrer que leur propre dette constituait moins la cause de leurs difficultés que l'explosion des taux d'intérêt à laquelle les soumettaient les agences de notations (jusqu'à 26% un moment pour la Grèce) ;
- pour caractériser la violence de la récession provoquée en Espagne par des politiques d'austérité provoquant l'envolée du chômage ;
- pour évoquer les divers plans qui se sont succédés pour voler au secours de tel ou tel Etat et pour sauver les faillites à venir.

Dix-sept sommets se sont réunis depuis le début de la crise ! Dans ces conditions comment s'étonner que l'Europe ait été au centre de toutes discussions de la section Europe-International : MESF (mécanisme européen de solidarité), FESF (fonds de sauvetage européen), et autres instances temporaires avant la mise en place du MES (mécanisme européen de stabilité alimenté par un versement en capital des Etats) viennent à la rescousse des pays exposés en échange de politiques d'austérité drastiques et sous la surveillance de leurs comptes publics par la « troïka » associant la Commission européenne, le FMI et la BCE.

A la conception d'une Europe libérale, celle que nous connaissons aujourd'hui, celle qui impose le « règle d'or », est opposée une autre Europe dont les objectifs sociaux seraient mis en avant. Ces propositions alternatives retrouvent d'autres critiques adressées à un modèle européen éloigné de celui de ses fondateurs : l'Europe à 27 très hétérogène, l'Europe des marchés tournant le dos à l'Europe politique, etc.

Certainement, c'est à propos de l'Europe et des politiques d'austérité décidées par les Etats que les débats se sont le plus enflammés au sein de la section :

- à propos de la poursuite de la construction européenne elle-même, certains allant jusqu'à revendiquer un retour à la souveraineté nationale pour s'opposer à du dumping social interne à l'Europe pratiqué en particulier par des Etats de l'ex

- Europe de l'Est, d'autres regrettant la rapidité de l'intégration de Pays dont le niveau de développement était très éloignés des critères de cohésion ;
- à propos des modalités de la gouvernance européenne, certains exprimant des préférences pour accroître les prérogatives d'un gouvernement européen dont les limites étaient clairement apparues lors des attermolements dans la gestion de la crise financière en 2010, d'autres émettant de grandes réserves sur les orientations libérales ne remettant pas en cause les stratégies du capital financier à l'échelle mondiale.
  - à propos du modèle social européen, les descriptions des conséquences sociales à l'échelon transnational et interrégional montrent la difficulté d'associer la construction européenne au progrès social. Plus grave la succession des plans d'austérité dont les dépenses sociales sont les premières impactées s'accompagne de la remise en question de « la libre négociation » entre les partenaires sociaux à l'échelon national ou régional.

La mise en place dans un premier temps du Pacte de stabilité et de croissance (PCS) pour coordonner les politiques économiques des Etats membres et ses deux dispositifs essentiels, limitation de la dette publique et fixation de la limite à 3% du déficit national, puis les décisions relatives à la surveillance des budgets nationaux, enfin le traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance au sein de l'Union entré en vigueur le 1 janvier 2013 ont défini, environ six années près la crise des subprimes, un nouveau mécanisme d'intégration des politiques économiques de l'UE et des Etats membres. Cette évolution est jugée, là comme une avancée vers une Europe fédérale, ici comme particulièrement négative et consacrant l'ancrage de l'Europe dans des stratégies libérales inappropriées pour s'opposer aux intérêts des financiers qui ont conduit à la crise économique actuelle.

L'attente d'une Europe différente est fréquemment exprimée au sein de la section. Dans l'appréciation des impacts de l'internationalisation de la crise, la responsabilité de l'Europe est toujours citée et son inefficacité regrettée. L'Europe et le grand marché européen organisés pour, entre autres objectifs, se protéger du dumping social des pays émergents fait l'objet de multiples critiques : fonctionnement insatisfaisant des institutions européennes, paralysie du parlement européen, remise en compte des programmes européens transfrontaliers sous les effets des politiques d'austérité, ... Par contre dans cette région Midi-Pyrénées qui a profité pendant des années de financements européens substantiels du fait de ses structures économiques, de sa taille et des inégalités de son développement territorial, dès que sont abordés les politiques européennes ressurgissent les analyses des dysfonctionnements dans leur mise en œuvre et les craintes sur les nouveaux critères d'intervention de l'Europe garante de la cohésion.

Ce qui pourrait apparaître comme un paradoxe dans les débats, la remise en cause radicale de l'Europe et de ses politiques socioéconomiques d'une part et la revendication d'interventions européennes mieux adaptées aux difficultés locales d'autre part, est de manière précise une illustration de la globalité de l'actuelle crise. Le même constat vaut pour les débats et questionnements à propos de la stratégie de Lisbonne et de l'objectif européen de « devenir l'économie de la connaissance la plus dynamique et la plus compétitive du monde ». Relancés dans les diverses réunions de la section à propos des accords compétitivité-emploi puis dernièrement à propos du *Pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi*, ils mettent en correspondance les discussions sur les grandes régulations macroéconomiques et leurs impacts directs sur le dialogue social à l'échelle locale.

## II- L'évaluation de la position de la France dans la mondialisation de la crise et l'interrogation à propos du rôle de l'Europe dans cette crise.

Les travaux de la section s'ouvrent donc à l'automne 2012 avec l'explosion des dettes souveraines en Europe.

La progression de la dette de l'Etat ne date pas d'hier. Elle a augmenté de 1088 milliards d'€ entre 1980 à 2008 et pendant la même période les intérêts de cette dette se sont élevés à 1306 milliards d'€. Toutefois malgré son ampleur la dette d'Etat est considérée comme un produit sûr et en particulier par les investisseurs professionnels et les banques privées. Face aux tensions monétaires les banques centrales achetaient des titres publics sur le marché pour enrayer les pertes de confiance. La BCE a d'ailleurs procédé de la même manière en prêtant massivement de l'argent aux banques pour qu'elles continuent d'acheter des emprunts d'Etat. Ce qu'elles n'ont fait qu'en partie. *Le défaut de la Grèce* introduit brutalement le doute sur la spécificité de la dette publique devenue comparable à celle de la dette privée. La notation des pays par des agences privées, les paris de financiers sur les défauts de paiement et l'apparente incapacité de la zone euro à rassurer les créanciers avec ses dix-sept dettes nourrissent des débats virulents au sein de la section.

Fin 2011 les négociations au niveau européen sont confuses et les Etats hésitent encore sur les politiques communes à mettre en place et à un moment où il devient de plus en plus perceptible que les sauvetages coûtent très chers et de plus en plus évident qu'ils pèseront lourdement sur les prochains budgets de la France.

En 2011, les effets dramatiques de la crise financière commencent à être chiffrés et diffusés : en 2008 et 2009, 350 000 emplois ont été perdus en France où le taux de chômage s'est brutalement élevé de 7,5% à 10%. Les restructurations sont spectaculaires mais elles ne sont pas ressenties de la même manière sur tout le territoire comme l'écrit avec beaucoup de force Davezies<sup>2</sup> : « qui sait » dit-il que les emplois perdus sont presque exclusivement masculins ? Qu'une France productive, marchande et dynamique, celle des plus grandes villes est moins affectée ?

La région Midi-Pyrénées appartient à cet ensemble. Elle semble être encore relativement préservée bien qu'elle soit affectée par une dégradation du marché de l'emploi. L'INSEE dans son bilan économique 2012 écrit : « Les atouts de l'économie régionale lui permettent d'amortir les effets de la crise. Ainsi, Midi-Pyrénées est une des rares régions françaises où l'emploi salarié marchand progresse encore en 2012. Les créations d'emplois sont toutefois insuffisantes alors que le territoire reste l'un des plus attractifs en termes de population. Le freinage de l'activité économique se traduit ainsi par une forte augmentation du chômage ».

Le dynamisme de l'activité aéronautique et spatiale et des services de pointe qui lui sont liés explique que Midi-Pyrénées soit l'unique région française où l'emploi industriel augmente en 2012. Toutefois cette évolution n'intéresse que la Haute-Garonne et dans une moindre mesure le Tarn-et-Garonne.

---

<sup>2</sup> Davezies Laurent : *La crise qui vient*, La république des idées, Seuil, octobre 2012.

### Evolution de l'emploi salarié marchand (%)

	2002-2006	2008-2009	2011-2012
France	1,5	-3,6	-0,6
Midi-Pyrénées	6,4	-2	0,2

En outre la perception de la crise française est brouillée par les oscillations rapides des statistiques économiques. Les effets de la crise des subprimes sont limités : si la récession est forte en 2009 (-2,6% de PIB), la consommation des ménages progresse et le plan de relance est efficace.

En 2010 la reprise économique est là mais dès 2012 le PIB stagne et la consommation chute. C'est la seconde fois seulement que cela se produit en soixante ans !

Ces rappels sont très importants pour comprendre les échanges au sein de la section.

La crise actuelle, si on en évalue l'ampleur à l'aune des oscillations du PIB n'est pas la plus intense enregistrée par la France. Celles de 1982 et 1992 ont été aussi prononcées, voire plus. Cependant le contexte de la crise financière avec son cortège d'incertitudes et ses impacts brutaux en Grèce, en Irlande et en Espagne produisent une inquiétude nettement perceptible dans les débats. Les agences de notation baissent leurs notes mais sans effets : la France n'en subit pas de pénalisation dans ses emprunts.

A l'inverse l'affaissement de l'activité en Espagne et la dégradation de l'emploi en France et dans la région donnent des signes négatifs. D'un côté les succès de l'aéronautique ouvrent de bonnes perspectives d'avenir mais les annonces de SANOFI accentuent le rejet des licenciements boursiers et des spéculations financières. Une ligne de clivage de plus en plus nette apparaît entre des intervenants qui insistent sur les dysfonctionnements du capitalisme et, en priorité, sur les stratégies du capitalisme financier alors que d'autres intervenants sont plus enclins à exposer les problèmes structurels de la crise en se fondant sur des approches territoriales fines. Tous se retrouvent pour mettre en cause les insuffisances des politiques européennes, mais de cela nous rendrons compte par la suite.

De manière très progressive la crise de la dette met en évidence le caractère très particulier de la situation française en Europe. La ratification du Traité européen de Stabilité, Coordination et Gouvernance (TSCG octobre 2012) qui impose la « **règle d'or** » est vécue comme une perte de souveraineté mais surtout comme une remise en cause du modèle de développement français.

Il en serait autrement qu'il y aurait lieu de s'étonner, la spécificité du CESER rendant cette institution très sensible à tout ce qui touche au contrôle de la dépense publique. Les débats s'intéressent peu au poids de la dépense publique française bien que celle-ci représente le quart des dépenses des administrations publiques européennes et que la dépense publique par habitant soit 25% supérieure à la moyenne de la zone euro.

Dans le même ordre d'idée, la concurrence déloyale de certains pays, dont les pays émergents, est plus souvent évoquée que la diminution de la compétitivité à l'intérieur de l'Europe bien que la part des exportations françaises de marchandises dans les exportations

de la zone euro s'érode depuis des années (17% en 1998, 12,7% en 2012). Montrer du doigt la France comme « le malade de l'Europe » ne passe pas.

- D'une part parce que la crise y est au contraire moins accentuée que dans d'autres pays : le choc de 2009 a été plus brutal en Allemagne (-3,4 % contre -1,4 en France) et la durée est plus longue dans de nombreux autres pays.
- D'autre part parce qu'il devient évident que les remèdes administrés affecteront l'activité et participeront de l'aggravation du chômage. Les préconisations avancées ne font que renforcer les interrogations relatives aux méthodes choisies par l'Union européenne pour faire face à la crise.

Les critiques adressées à l'Europe ont été très dures.

- Elles ont débuté par des interpellations à propos des attermoissements, des hésitations et des pertes de temps face à la situation de la Grèce à partir du moment où il a été admis qu'il était impossible d'accepter la « faillite » de la Grèce, c'est-à-dire de reconnaître que l'Euro ne constituait pas pour ses membres, une protection efficace.

- Elles se sont poursuivies avec les annonces des plans d'austérité frappant après la Grèce, le Portugal, l'Espagne et l'Italie et, après le changement de gouvernement, le Royaume-Uni décidant d'un plan de rigueur historique. L'austérité devient la nouvelle doctrine européenne : suppressions de postes ou gel des embauches dans la fonction publique en Allemagne, en Espagne, en France et surtout au Portugal, diminution des salaires en Italie, diminution des dépenses sociales.

- Les agences de notation sont vilipendées pour leurs excès de zèle affolant les marchés et pénalisant encore plus les Etats en difficulté.

- Les propositions en faveur d'une gouvernance économique, comme l'examen des budgets nationaux par la Commission, ou comme les recommandations de la Commission à propos des écarts de compétitivité sont ressenties comme des capitulations des Etats face à une Commission résignée à accepter les orientations du secteur financier.

- Les évolutions « institutionnelles » ont été globalement moins suivies par la Section Europe-International. Faut-il l'expliquer par la complexité des dispositifs ? Faut-il l'attribuer à l'intérêt porté à d'autres sujets ? Rappelons-les :

° « Fonds européen de stabilité financière » (FESF), mis en place en 2010, d'un montant de 750 milliards d'euros, pour financer d'éventuels autres sauvetages, afin d'éviter que la crise grecque ne s'étende à l'Espagne, au Portugal, voire à l'Italie. Il est remplacé par la suite par le MES (Mécanisme européen de solidarité qui disposera de 500 milliards d'€).

- ° Pacte de stabilité et de croissance renforcé en mars 2011.
- ° Pacte Europlus (25 mars 2011) ou Pacte pour l'Euro introduisant un engagement de convergence économique.
- ° Pacte de discipline budgétaire de mars 2012, par lequel 25 Etats acceptent le « Traité pour la stabilité, la coordination et la gouvernance dans l'Union économique et monétaire ». Ce traité, entre autres dispositions accorde un droit de regard à la Cour de justice de l'Union européenne sur les règles d'or qui devraient être mises en place dans les États de la zone euro. Il précise également que lorsque les déficits dépassent 3 % du PIB les sanctions deviennent quasi automatiques.

Les tensions financières s'atténuant, le président de la BCE a rompu avec la politique historique de la communication de l'institution en annonçant quel sens prendra à moyen terme son institution : « les taux de la BCE restent à leur niveau actuel ou plus bas pendant une période prolongée »<sup>3</sup>. Auparavant il avait indiqué « la BCE fera tout pour sauver l'euro, cela signifie que la dette des Etats garde un statut différent des autres dettes. En effet, ce qui fait de la dette d'Etat un actif sans risque, c'est le rôle de la Banque centrale comme prêteur en dernier ressort." Les Etats auraient donc du temps devant eux pour faire les réformes.

Ces affirmations ne doivent pas masquer deux commentaires importants qui sont revenus comme des leitmotifs dans les débats de la section : d'une part la situation des Etats face au problème de la dette est très inégalitaire (à titre d'exemple les taux d'emprunts à dix ans en juillet 2013 sont environ de 2,30 pour la France et de 7,30 pour le Portugal), d'autre part la pression des institutions européennes pour imposer l'austérité et ses corollaires, la remise en cause des politiques sociales et la diminution de l'importance des administrations publiques.

### **III- Les impacts très concrets de cette crise : austérité et précarisations en Espagne.**

La spectaculaire progression du chômage en Espagne a représenté un signal très fort en Europe. Elle a attiré l'attention sur la profondeur de la crise dans ce pays installé depuis quinze ans dans une croissance continue. L'année 2012 s'y termine avec un taux de chômage de 26% qui s'aggrave encore début 2013 (27,3% et 6 202 700 chômeurs) avant une amélioration au second trimestre avec les reprises d'embauches saisonnières de l'activité touristique. Le PIB se rétracte de manière continue depuis 2011, de 1.8 % en 2012 et encore de 0,5% au premier trimestre 2013.

L'intensité et le contenu même de la crise espagnole ont été essentiels dans la compréhension des mécanismes de la crise mais également dans la perception des singularités de cette crise dont les ressorts pouvaient être très différents d'un pays à l'autre. L'exemple de la Grèce était sans doute le plus significatif pour comprendre comment l'importance de la dette publique liée aux déficits publics avait en 2010 placé l'Etat grec dans l'incapacité de financer son fonctionnement. Le choix a été de porter un regard constant sur l'évolution de la crise espagnole. Il n'étonnera pas.

---

<sup>3</sup> Le Monde 7 juillet 2013.

L'Espagne est en effet le pays voisin et Midi-Pyrénées entretient des rapports privilégiés avec de nombreuses Autonomies espagnoles dont celles frontalières (Programmes INTERREG, Eurorégion, Communauté de travail des Pyrénées (CTP)). Les conséquences des difficultés des territoires au-delà des Pyrénées peuvent affecter des secteurs d'activité de Midi-Pyrénées sans que les craintes ne soient trop fortes étant donné la faiblesse des rapports économiques entre les régions situées de part et d'autre de la frontière. Cependant la diminution très nette des effectifs de touristes espagnols cet été dans certaines stations de la chaîne des Pyrénées a démontré que la crise espagnole y était ressentie.

La conjonction de l'effondrement de l'activité dans la production immobilière et des effets de la crise économique européenne est donnée comme une des principales causes de cette situation.

Dès 2008 le secteur immobilier subit de plein fouet la fin du boom : la chute vertigineuse des ventes et la suspension des paiements des entreprises de construction, dont celle de Martinsa-Fadesa au passif de 4.000 millions d'€ constitue la plus grande faillite de l'histoire de l'Espagne, et marquent la fin d'un cycle. La même année les ventes de logements des entreprises de construction se contractent de 72% et le stock de logements invendus s'élève à 1,5 millions soit cinq fois le niveau de la demande estimée. L'explosion de la *burbuja* (la bulle) interrompt cinq ans de croissance continue des prix de l'immobilier passés de 1500 € à 3000 €/m<sup>2</sup> entre 2001 et 2007. Or ce secteur d'activité représentait 30% de l'emploi total. Il n'en représente que 9% fin 2012, soit un taux encore élevé comparé à la moyenne européenne de 6%. Les banques espagnoles détenant encore, fin 2011, 176 milliards d'€ de crédits considérés comme à risques accordés à des promoteurs immobiliers, l'impact de cette rétraction d'activité de l'immobilier demeurera encore pour quelque temps un sérieux handicap pour l'ensemble de l'économie espagnole.

Toutefois cette primauté accordée à l'immobilier n'est pas qu'un choix spéculatif. En panne d'investissement dans le secteur productif depuis des années et en particulier dans la production de produits bon marché, le pays fait face à un déficit extérieur très élevé. La construction qui n'était pas destinée à favoriser la croissance est devenue le cœur du « modèle espagnol » porté par une demande réelle fruit de l'accueil de la main-d'œuvre étrangère dont la majorité était employée dans la construction (le nombre de ménages est passé de 11,5 millions en 1991 à 16,2 millions en 2007. L'immigration y est pour beaucoup, mais d'autres facteurs sont également intervenues, telles que la diminution de la taille des familles, l'augmentation des divorces...). Ensuite la composante spéculative s'est invitée jusqu'à l'éclatement de la bulle et ses effets sur la crise avec des conséquences multiples et une singularité évidente : l'énormité de la dette privée, celle des ménages en plus de la dette souveraine.

Cependant, pendant la même période, se succèdent de nombreux plans de licenciements présentés par les entreprises. La liste des entreprises retenues pour illustrer la soudaineté de la dépression n'est qu'indicative. Elle ne se veut pas exhaustive mais met l'accent sur les licenciements massifs au sein des grandes firmes alors que dans le tissu des PME les dégraissages sont moins intensifs : Bridgestone (2.463 emplois), Burberry (250), Delphi (800), Iveco (1.000) Nissan (1.500), Viajes Marsans (1.800), Ono (1.300), Opel, Pirelli (460), Porcelanas Lladro y Arte y Porcelanas (275), Renault, Roca (1.900), Ryanair (800 emplois avec la fermeture de la base aérienne de Valence), Seat, Sony España (275), Torras Papel (500), 45 T-Systems Iberia (550) y Telefónica Móviles (700), ... La remise en cause des contrats de travail et la possibilité pour les entreprises de recourir aux ERES (expedientes de regulacion de empleo) multiplient les licenciements : "de nombreux patrons

sont irrésistiblement tentés de licencier leur personnel dans les périodes difficiles, tout comme les papillons de nuit sont attirés par la lumière"<sup>4</sup>. Ces mesures qui ne sont pas spécifiques à l'Espagne y sont encouragées par le nouveau gouvernement arguant de l'intensité du chômage et de la crise financière. Elles contribuent à accentuer les impacts des plans d'austérité. En voici quelques uns présentés de manière succincte.

- Crise démographique.

L'Espagne qui a gagné 700 000 habitants par an entre 2002 et 2008 n'en gagne plus depuis 2011. Les immigrés quittent le pays et en particulier les jeunes naturalisés diplômés. Le nombre d'expulsions atteint des records. Parmi les 2 millions partis, 1,2 million auraient choisi l'Amérique (du sud et du nord) et 600.000 l'Europe, en particulier l'Allemagne.

- Progression rapide de la pauvreté.

En 2012, 3 millions de personnes se trouvaient en situation d'extrême pauvreté, soit 6,4% de la population contre 4% cinq ans auparavant. Le revenu familial moyen en 2012 est revenu à son niveau de 2001, atteignant 18.500 euros en 2012. Les chiffres de l'INE<sup>5</sup> sont explicites : en 2012, 21% de la population espagnole vit sous le seuil de pauvreté (613 € par mois en Espagne).

- Difficultés des Autonomies.

Les relations nouées entre la Région Midi-Pyrénées mais également des Départements et des Communes de cette région avec leurs homologues voisins expliquent l'intérêt mêlé d'inquiétudes accordé à leurs difficultés financières. « Les Autonomies constitueraient aujourd'hui le premier facteur de risque en Espagne ». Face à l'emballage de la dette des Autonomies (+ 29 % au premier trimestre 2013), le gouvernement a décidé de le contrôler. D'une part le Conseil de Politique Fiscale et Financière fixe le niveau de l'endettement des Autonomies au grand dam de ces dernières peu enclines à accepter cet accroc à leurs prérogatives, d'autre part un fonds de secours a été mis en place.

Ainsi la Catalogne, très endettée, après avoir sollicité une aide de cinq milliards de l'Etat, a déclaré avoir les plus grandes difficultés à élaborer son prochain budget dans les limites fixées par l'Etat : « *un triomphe de la Meseta sur la Méditerranée !* », selon l'expression employée pour qualifier le déficit asymétrique, c'est-à-dire le dépassement de l'endettement accepté par l'Etat. Il est plus généreux pour les régions centrales que pour les régions du littoral.

Ces décisions contribuent à accentuer les répercussions des politiques d'austérité de l'Etat central avec des inégalités importantes entre les territoires. Ainsi la dette représente 29% du PIB de la Communauté de Valence, 26% pour la Catalogne, 22% pour les Baléares.

---

<sup>4</sup> Candido Mendez, secrétaire général de l'Union générale des travailleurs (UGT).

<sup>5</sup> INE. Instituto Nacional de Estadística.

La rapidité et l'intensité de l'entrée en crise de l'Espagne, avec ses répercussions politiques, sont là pour rappeler que la crise y présente des caractères spécifiques comme dans chaque pays européen. Dans ce pays l'endettement des ménages, conséquence de la bulle financière et de son éclatement, induit des situations sociales qui accentuent les impacts des politiques d'austérité à tel point que le terme de paupérisation ne paraît pas exagéré pour qualifier les processus en cours.

Cette violence des mécanismes est utilisée pour justifier, comme dans d'autre pays, dont les pays du sud en particulier, des remises en cause brutales et profondes des acquis sociaux, jusqu'à remettre en cause le droit du travail.

#### **IV- Les atteintes au modèle social et les remises en cause de la stratégie de Lisbonne.**

Les politiques d'austérité engagées comme la réduction des dépenses publiques par les différents Etats s'accompagnent de remises en cause profondes du modèle social européen alors même qu'enflent les effectifs de chômeurs.

Dès 2002, le rapport Harz et les lois qui suivirent ont en Allemagne affecté tous les domaines du marché du travail de la protection contre le licenciement jusqu'à la refonte de l'assurance chômage et de l'aide sociale. Le mouvement syndical a répondu par la négociation d'accords de crise, en particulier sur le chômage partiel ou les baisses des salaires. Ces accords avaient tendance à protéger les « noyaux », cœurs de l'implantation syndicale alors que se développaient les emplois atypiques (travail intérimaire, CDD...) en l'absence de salaire minimum.

Le Sommet de la compétitivité de mars 2011 cristallise le débat sur les politiques d'austérité dont les premières mesures sont la mise en place d'une pression à la baisse sur les salaires, une atteinte à l'autonomie des partenaires sociaux et aux systèmes nationaux de négociations collectives. Le mouvement syndical européen trouve profondément injuste que les travailleurs paient pour les folies des marchés financiers : « le Pacte de compétitivité salariale avec la comparaison stricte des coûts unitaires de la main d'œuvre contraindrait les Etats membres à entrer dans une spirale compétitive vers le bas en matière de salaires et de conditions de travail ».

En France, quelques mois plus tard, début 2012, des accords « compétitivité emploi »<sup>6</sup> permettent aux entreprises de négocier le temps de travail de leurs salariés en fonction de l'activité économique. En cas de charge de travail forte, les salariés pourraient travailler plus, ils travailleraient moins lors des périodes difficiles, en échange de garanties concernant les emplois. Aux salariés et à l'entreprise de négocier les autres conséquences possibles, maintien ou non du salaire notamment.

---

<sup>6</sup> Accords antérieurs à l'ANI (accord national interprofessionnel) du 11 janvier 2013.

C'est donc bien avant le début de la crise que sont engagées des réformes en faveur de l'emploi érigeant le facteur coût du travail comme première cause du chômage.

L'approfondissement de la crise et la gestion de la question des dettes souveraines imposent dans certains pays des choix drastiques reléguant au second plan les discussions sur le droit du travail.

Ainsi le FMI et l'UE, pour enrayer la chute du chômage et améliorer la compétitivité de la Grèce, exigent une baisse de 22% du salaire minimum et de 32% pour les moins de 25 ans afin d'atteindre une baisse moyenne du coût du travail de 15% d'ici 2015. Les coupes dans le budget de l'Etat prévoient de réduire d'un quart le coût de l'administration territoriale par la baisse des salaires des fonctionnaires, la création d'une « réserve de main d'œuvre » constituée de fonctionnaires payés à hauteur de 60% de leurs salaires et les retraites sont diminuées de 7%.

En Italie le plan de rigueur inscrit la diminution de 10% du nombre de fonctionnaires, le gel des embauches, en Espagne la suppression de la prime de Noël équivaut à 7 % du salaire annuel alors que les fonctionnaires ont vu leur salaires diminuer de 5 % à 15 % dès 2010 et leur temps de travail hebdomadaire augmenter en décembre 2011 de 35 à 37,5 heures.

Tous les pays d'Europe sont affectés par les politiques d'austérité : augmentation de TVA (de 6 à 23 % sur les dépenses énergétiques au Portugal), diminution de salaires, du nombre de jours de congé, augmentation de la durée contre-pouvoir de régulation sociale.

Les récents arrêts Laval, Viking et Rueffert ont mis un terme à ce rééquilibrage. La CJUE par ses jugements a donné priorité à la dérégulation économique sur la régulation syndicale et sociale dont le droit fondamental de grève.

Alors qu'avec le Parlement européen la mobilisation syndicale était parvenue à écarter la menace de dumping et de concurrence sociale qu'établissait la première rédaction de la directive « services » dite Bolkestein, celle-ci est de retour via cette jurisprudence qui facilite l'emploi de salariés par des entreprises sous-traitantes selon les normes de leur pays d'origine et non selon celles du pays d'accueil.

Face à l'accélération des transferts de souveraineté aboutissant en décembre 2011 à l'adoption d'un Pacte budgétaire renommé TSCG ratifié par les Etats membres de la zone Euro le mouvement syndical européen avec la CES ne pourra faire l'économie d'un débat sur le maintien ou pas de l'autonomie nationale de la négociation.

L'intégration économique européenne sous le signe de la concurrence salariale appelle à la création d'une directive cadre, pour créer un système commun de négociation collective comportant des salaires minima, une répartition équitable des gains de productivité et une négociation obligatoire sur l'emploi et le travail lors de changements dans l'entreprise. Le mouvement syndical international ne doit pas seulement se considérer comme un mouvement de solidarité ou d'indignation mais comme un point de rencontre d'intérêts mondiaux et régionaux tels que l'UE.

Dans cette perspective et dans le contexte actuel d'austérité, les syndicats et la CES soutiennent les objectifs de la stratégie d'Europe 2020 pour le plein emploi, pour des emplois de qualité, la pour la réduction des inégalités sociales et la lutte contre la pauvreté.

## CONCLUSION ET PROPOSITIONS

Le choix d'organiser le rapport d'activité autour de la crise s'est imposé progressivement. In fine, cela allait de soi. Pendant toutes les séances de travail inscrites aux différentes échelles de l'Europe, le niveau de l'Europe en tant qu'institution, le niveau du Sud-Ouest européen comme celui des grands enjeux de Midi-Pyrénées enfin, le niveau transfrontalier, celui du voisinage territorial, les questions liées à la crise revenaient en permanence et enrichissaient la compréhension de processus complexes. Tout en se saisissant des thématiques retenues comme objets des réunions, s'est construit séance après séance un dialogue fécond dont on retiendra quelques enseignements.

### *L'intérêt de la visée internationale.*

La Section Europe-International porte, par définition, un regard très attentif sur les évolutions internationales, en particulier sur celles des pays du Sud de l'Europe et plus précisément sur l'Espagne. L'audition d'intervenants espagnols du CES européen, une autre séance consacrée aux difficultés de ce pays et la connaissance acquise sur cet Etat voisin par de nombreuses personnes de la Section, ont mis en évidence l'intensité de la crise dans ce pays et ont provoqué une réelle prise de conscience de son ampleur en Europe et en France. La crise n'est plus perçue comme « une sortie de route » ou une crise conjoncturelle. Elle est qualifiée de structurelle et de systémique alors même que le rapport Europe 2020 la sous-estimait.

L'apport du regard international va au-delà. Il démontre la généralisation des difficultés, y compris dans les « anciens pays de l'Est » pourtant fréquemment oubliés dans les analyses, et, c'est essentiel, il permet de comprendre que chaque pays subit sa crise avec ses propres spécificités.

Grossièrement, la crise des subprimes affecte surtout les Etats-Unis, l'Irlande et l'Espagne, la crise de la dette souveraine la Grèce, la perte de compétitivité l'Italie, et pour de nombreux pays l'impact de la crise des subprimes a « contraint » l'ensemble des Etats à prendre la décision politique de soutenir leurs banques, gonflant ainsi leurs dettes et donc les déficits publics. La crise apparaît comme une somme de crises locales et met en évidence le long chemin que doit encore parcourir la perspective d'une *convergence européenne*.

### *Le scepticisme à l'égard des politiques européennes.*

Ce constat explique, en partie, la grande difficulté de la gouvernance de la crise à l'échelle de l'Europe. La multiplication des Sommets européens pour pallier ses effets soit dix-sept, et leur manque d'efficacité pour juguler l'accentuation des déficits publics conduit à une remise en cause sévère de l'institution européenne.

Ses décisions justifient les plans d'austérité et sont accusées de bloquer la croissance et de servir de prétexte à la remise en cause des négociations collectives et des acquis sociaux. Le Traité sur la Stabilité, la Coordination et la Gouvernance (TSCG) au sein de l'Union n'entre en vigueur qu'environ six années après la crise des subprimes. Au sein de la Section le débat n'est pas clos entre ceux qui considèrent cette avancée comme un premier pas vers une Europe fédérale et ceux qui la jugent négative et inefficace pour s'opposer aux intérêts des financiers qui ont conduit à la crise.

*Le degré d'intensité de la crise fluctue selon les territoires.*

Le regard porté sur la diversité des situations de crise en Europe rend attentif aux différenciations territoriales des impacts de crise en France. Nous citons plus haut Davezies<sup>7</sup> rappelant « qu'une France productive, marchande et dynamique, celle des plus grandes villes est moins affectée ». La Région Midi-Pyrénées appartient à cet ensemble. Toutefois ce diagnostic doit être tempéré, d'une part la Région subit une forte dégradation du marché de l'emploi depuis 2012 et d'autre part cette résistance à la crise n'intéresse que le territoire métropolitain soit la Haute-Garonne et dans une moindre mesure le Tarn-et-Garonne.

*La maturation progressive d'une possible issue aux crises structurelles.*

Par delà la multiplicité des perceptions de la crise traversant les propos des personnalités invitées et les commentaires qui suivaient pendant les séances de la Section, multiplicité qui rend toute tentative de synthèse très prétentieuse, il est possible de tenter de regrouper les diverses expressions à propos de la crise au sein de trois grandes orientations. Nous le faisons tout en sachant que les positions ont rarement été aussi tranchées et aussi exclusives.

La première considère la crise actuelle comme une manifestation majeure du dysfonctionnement du capitalisme et insiste sur les stratégies des groupes financiers dont la spéculation conduisant dans son sillage à la crise des subprimes, au sauvetage des banques par les budgets des Etats et in fine à l'austérité et la récession. La perspective d'un approfondissement de la crise sociétale paraît inéluctable.

La seconde met en cause l'énormité des déficits publics responsable de la crise des dettes souveraines et de la dérégulation des marchés. Elle y associe les insuffisances de la gouvernance européenne et critique la lenteur des processus de convergence qui favorise la propagation des effets locaux des crises. Le poids de la dette absorbant les capacités d'investissements des Etats altère la compétitivité de leur économie tout en fragilisant les mécanismes de redistribution. L'adoption du principe de la règle d'or est considérée comme un dispositif précurseur d'une régulation nécessaire à l'échelle européenne.

La troisième privilégie l'approche de la crise dans ses aspects structurels tant financiers que productifs et sociaux. Elle est donc plus complexe à résumer. Elle reconnaît l'impérieuse nécessité de contrôler les stratégies des groupes financiers dont les énormes capacités sont mobilisées, sans aucun contrôle, sur des opportunités spéculatives fréquemment déstabilisatrices de l'économie mondiale. Elle admet également la limitation des déficits publics pour alléger les freins qu'ils représentent pour la compétitivité. Sa singularité réside dans l'importance qu'elle accorde aux stratégies organisationnelles de l'espace productif. Elle est donc très attentive aux différenciations des impacts territoriaux de la crise et donc à la spécificité régionale y reconnaissant la gamme des ingrédients indispensables au maintien de la compétitivité économique.

Elle plaide pour des politiques constitutives de « niches », « de clusters », « d'écosystèmes » fondés sur la mise en relation, dans la proximité, des potentiels de formation, de recherche, et des potentiels productifs au sein de territoires organisés pour favoriser les transferts d'innovation vers la production et l'emploi.

---

<sup>7</sup> Davezies Laurent : *La crise qui vient*, La république des idées, Seuil, octobre 2012.

L'apport de ces pôles de compétitivité est largement reconnu et leur efficacité en matière de compétitivité est indéniable.

Cette approche s'apparente à une proposition pour la sortie de crise. Elle a retenu l'adhésion de nombreux participants aux travaux de la Section sans pour autant répondre à ceux qui l'interrogent sur la capacité de reproduire ce modèle sur tous les territoires.

\*\*\*\*\*

Comme indiqué dans ce Bilan de la Section Europe – international, les travaux ont essentiellement porté sur la crise, ses impacts sur les Hommes et les territoires avec, en conclusion, une nouvelle approche pour sortir de la crise.

Les diverses échelles territoriales quelles soient régionale, nationale, transfrontalière ou transnationale ont toujours été mises en perspectives dans les réflexions menées par la Section. Néanmoins, dans cette période de crise, et faute de temps, il n'a pas été possible d'approfondir les opportunités du « Sud-Ouest européen ».

Ainsi, selon les préconisations du Bureau du CESER, réuni le 11 octobre 2013, la Section examinera, pour la prochaine mandature, les problématiques suivantes :

### **L'Euro-région en panne !**

- Le CESER Midi-Pyrénées s'est retiré (fin 2012) de la conférence des CESER de l'Euro-région car ces derniers ne sont plus invités ni associés par l'Euro-région à leurs travaux.
- La Catalogne a supprimé le CES depuis 3 ans.
- L'Aragon ne participe plus aux travaux depuis 6 ans.

### PROPOSITION :

- **Construire un projet de développement pour le grand Sud-Ouest européen.**

Il faut aujourd'hui construire un projet politique de coopération d'Atlantique à la Méditerranée dans une dimension européenne avec des enjeux forts :

- Interconnexion des infrastructures de communication/TGV, fret ferroviaire, routes...
- La coopération des Universités, communautés scientifiques, pôles de compétitivité.
- La transition écologique et énergétique notamment pour le Massif de Pyrénées.
- Les coopérations des systèmes productifs et des métropoles.

Cette construction d'un nouveau projet politique doit se faire avec le CESER des régions concernées.



## **ANNEXE : Liste et contenu des séances de travail de la Section Europe – International.**

### ANNÉE 2011

1. **27 juin 2011** – Présentation par **Mr Jean-Paul LABORIE**, membre du Bureau de la Section, des **perceptives d'« Europe 2020 »** : Une stratégie pour une croissance intelligente, durable et inclusive » qui fixe essentiellement des perspectives financières dans l'UE 27.
2. **6 juillet 2011** – Présentation par **Mr Jean-Jacques CONTE**, membre de la Section, de la **plate-forme e-santé 2020 « TELEMEDIS »**.
3. **14 septembre 2011** – Auditions de **Mr Gérard ONESTA**, Vice-Président du Conseil Régional en charge des affaires européennes, des relations internationales, de la coopération décentralisée et de la réflexion sur l'avenir des Régions, et de **M. Yannick PROTO**, Directeur de notre Représentation régionale à Bruxelles. L'objectif était de connaître la position de la Région sur « Europe 2020 », ses 7 initiatives phares , ses conséquences sur la politique régionale notamment, et les circuits empruntés en matière de lobbying (Conseil, Commission européenne, Parlement européen, Comité des Régions, ARF...).
4. **12 octobre 2011** – Poursuite des réflexions suite à l'audition de Messieurs ONESTA et PROTO lors de la précédente réunion.
5. **16 novembre 2011**- Présentation de **Mr Jean-Paul LABORIE** du dossier de presse sur la crise financière en Espagne.
6. **14 décembre 2011**- Présentation par **Mr Daniel VEGAS**, membre du Bureau de la Section, **des conséquences de la crise sur le dialogue social européen et transnational- comparaison France-Espagne-**.

## ANNÉE 2012

1. **18 janvier 2012-** Présentation par **Mr Jacques CARRILLO** du groupe EDATER, de l'étude sur la réalité des rapports économiques entre les deux côtés de la frontière Franco-Espagnole et regard sur l'efficacité des politiques de coopération menées dans ce domaine dans le cadre du programme **INTERREG transfrontalier**.
2. **02 février 2012-** Audition de **M. Ricardo BELLERA**, responsable « Politique Internationale des CCOO » de Catalogne espagnole, concernant les **conséquences de la crise sur le dialogue social en Espagne**.
3. **29 février 2012-** Audition de **Monsieur Marc CARBALLIDO**, Vice-Président du Conseil Régional, en charge de la politique de la montagne et des programmes transpyrénéens, concernant le bilan et les perspectives des actions menées par la Communauté de Travail des Pyrénées (**CTP**), aussi bien dans le **cadre du programme européen transfrontalier France-Andorre-Espagne que dans le cadre du programme transnational Sud-Ouest européen**.
4. **28 mars 2012-** Présentation par **Mr Jean-Pierre GILLY**, membre de la Section, Professeur émérite de l'université de Toulouse (LEREPS) et **Mr Jérôme VICENTE**, Maître de conférence à l'IEP de Toulouse, d'une étude sur « les clusters : entre le local et le global – le cas des systèmes de navigation par satellite, financée par l'Europe « Open Research AREA », en France, Allemagne, Grande-Bretagne, et Pays-Bas.
5. **25 avril 2012-** Présentation de Mr Daniel VEGAS d'un bilan d'étape depuis 1 an. Il rappelle les auditions et les réflexions menées à ce jour. L'objectif que c'était fixé la Section était de travailler à 3 niveaux d'échelles géographiques : au niveau de l'Union européenne, du Sud-Ouest européen, des relations transfrontalières de proximité et avec une priorité pour des secteurs identifiés.
6. **23 mai 2012-** Présentation de **Mme Isabelle ROGER**, Directrice du Secrétariat Technique Conjoint du programme européen INTERREG Sud-Ouest européen (**SUDOE**), géré par le gouvernement de Cantabrie – Espagne.
7. **20 juin 2012-** Présentation de **Mr Jean-Marie BELIN**, membre de la Section, de questions intéressant la Section : **Quelle place pour l'Europe dans l'information ? D'ailleurs, existe-t-il une information européenne ? Pourquoi est-elle si différente d'un pays à l'autre ? La réalité de la presse française à Bruxelles, ses caractéristiques, ses méthodes, son impact dans nos medias.**

Au fait, comment nos concitoyens sont-ils informés sur les questions européennes, et par quels medias ? Trois journalistes, confrères de la presse écrite, de la radio et de la télévision, prendront part, depuis Bruxelles, à cette réunion, en vidéo ou en audio.

Jean-Marie Belin a fait part de son expérience de journaliste à la tête de la rédaction européenne de France 3, pendant plus de huit ans, puis, pendant onze ans, comme directeur du développement européen à FTV.

8. **05 septembre 2012**-Présentation par **Mr Daniel VEGAS** d'un point d'actualité sur les évolutions récentes enregistrées dans les thématiques abordées par la Section depuis l'automne 2011, (**décisions de la Commission Européenne, de l'Etat, des Régions**).
9. **22 octobre 2012**- Audition de **M. Gérard DANTIN**, Vice-Président du « Groupe travailleurs » et membre de la section spécialisée « Marché unique, production et consommation », représentant **M. Georges DASSIS**, **Président du « Groupe travailleurs » au Comité Économique et Social Européen (CESE) pour présenter le rôle et les Avis du CESE** qu'il a « pilotés » en matière de politique industrielle.
10. **14 novembre 2012**- Audition de **Mr Robert CASTAGNAC**, **Commissaire régional au redressement productif de Midi-Pyrénées à la Préfecture de région, « sur les restructurations industrielles européennes et leurs impacts en Midi-Pyrénées »**
11. **12 décembre 2012**- Audition de **Monsieur Gabriel COLLETIS**, Professeur d'économie à UT1 (L.E.R.E.P.S), sur les « **restructurations et délocalisations industrielles en France et en Europe** ».

## ANNÉE 2013

1. **16 janvier 2013-** Audition de **Mme Petra VON DER OSTEN-SACKEN**, Conférencière et Consultante en entreprise sur le thème « **Entreprises Françaises et Allemandes : Différences et Compétitivités à l'EXPORT** ».
2. **20 février 2013-** Adoption de la contribution de la Section Europe-International au projet d'Avis sur les programmes Européens 2014-2020, instruit par la commission 6.
3. **20 mars 2013-** Propositions des membres du Bureau de la Section pour la poursuite des travaux.
4. **24 avril 2013-** Audition de **Messieurs Michel BAYLAC**, Président de la Section Europe-International et **Pacôme ELOUNA-EYENGA**, respectivement **Vice-Président et Secrétaire général**, de l'**Association Européenne des Institutions d'Aménagement Rural (AEIAR)**.
5. **29 mai 2013-** Présentation par Mr Jean-Paul LABORIE, d'une note relative « aux orientations du document de synthèse de la Section pour le bilan de mandature ».
6. **19 juin 2013-** Présentation par **Mr LEVESQUE**, Directeur de « Terre d'Europe » S.C.A.F.R. : « **l'évolution des structures agricoles en UKRAINE et les aspects fonciers en Europe** ».
7. **10 juillet 2013-** Examen de la première partie du projet de bilan des travaux de la Section.
8. **18 septembre 2013-** Examen des quatre parties du projet de bilan.
9. **2 octobre 2013-** Adoption du projet de bilan.